

L'an deux mille vingt-trois
Le quatre juillet à dix-sept heures
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud
PFEFFER.
Date de convocation : 28 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	13
Votes	13

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN,
Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier
BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Pierre CID, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

SECRETARE DE SEANCE : Isabelle BROUILLET

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion
sociale, aux Services à la Population et aux Relations extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment ses
compétences en matière d'Activités Culturelles,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023
donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les conventions de
partenariat nécessaires au bon fonctionnement des activités du service Culturel,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du
6 juin 2023,

Chaque saison, un cycle thématique Université Tous Ages (UTA), animé par un
enseignant-chercheur de l'Université Lyon 2, est accueilli gratuitement à l'Espace
Jean Carmet afin de diversifier l'offre culturelle tout en répondant aux enjeux de
proximité.

Pour les 6 conférences proposées sur une saison, UTA gère l'organisation des
séances, l'inscription du public et participe à l'accueil sur place avec l'aide de
correspondants locaux.

CULTURE

**Approbation du
partenariat
avec UTA**

L'Espace Culturel Jean Carmet est chargé de :

- relayer l'information au public grâce aux supports de communication
habituellement utilisés pour la Saison Culturelle
- réunir les conditions logistiques et techniques nécessaires au bon déroulement
des conférences

Le cycle 2023-2024 :

- thème : en cours de proposition
- animé par : un enseignant ou chercheur
- un lundi par mois (10h-12h) sachant que ce programme commencera en janvier
2024

La signature d'une convention annuelle sera à prévoir prochainement pour définir
les modalités du partenariat.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau
Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 11/07/23

Notifié ou publié

le 11/07/23

Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon / www.telerecours.fr
dans un délai de 2 mois
suivant sa publication*

APPROUVE le partenariat avec UTA à intervenir dans la salle Jean Carnet sur la saison 2023-2024,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annuelle avec l'Université Lyon 2 et de manière générale, à engager toutes les actions nécessaires au bon déroulement de ces conférences.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 11 JUILLET 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PEEFFER